

Faire face aux crises :

Investir à la hauteur des besoins

Mémoire
présenté par Union des consommateurs
au ministère des Finances du Québec

union
des consommateurs

Février 2021

Rédaction du mémoire : Elisabeth Gibeau



7000, avenue du Parc, bureau 201
Montréal (Québec) H3N 1X1
Téléphone : 514 521-6820
Sans frais : 1 888 521-6820
Télécopieur : 514 521-0736
info@uniondesconsommateurs.ca
www.uniondesconsommateurs.ca

Organismes membres d'Union des consommateurs :

ACEF Appalaches – Beauce – Etchemins
ACEF de l'Est de Montréal
ACEF de Laval
ACEF du Grand-Portage
ACEF du Sud-Ouest de Montréal
ACEF du Nord de Montréal
ACEF Estrie
ACEF Lanaudière
ACEF Montérégie-Est
ACEF Rive-Sud de Québec
Centre d'éducation financière EBO
CIBES de la Mauricie
SAC de la Mauricie
ACQC

Table des matières

Union des consommateurs, la force d'un réseau	4
Introduction	5
Nous avons les moyens de faire autrement	6
Lutter plus efficacement contre l'évasion fiscale	8
Résister au chant des sirènes tarifaires : un rappel nécessaire	8
Réformer notre régime d'assurance médicaments	10
Instaurer un TEMI maximal à 50%	12
Fixer le salaire minimum à 15\$	13
Abolir la TVQ sur les factures d'électricité	14
Conclusion	15

Union des consommateurs, la force d'un réseau

Union des consommateurs est un organisme à but non lucratif qui regroupe 14 groupes de défense des droits des consommateurs. La mission d'UC est de représenter et défendre les droits des consommateurs, en prenant en compte de façon particulière les intérêts des ménages à revenu modeste. Les interventions d'UC s'articulent autour des valeurs chères à ses membres : la solidarité, l'équité et la justice sociale, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des consommateurs aux plans économique, social, politique et environnemental.

La structure d'UC lui permet de maintenir une vision large des enjeux de consommation tout en développant une expertise pointue dans certains secteurs d'intervention, notamment par ses travaux de recherche sur les nouvelles problématiques auxquelles les consommateurs doivent faire face ; ses actions, de portée nationale, sont alimentées et légitimées par le travail terrain et l'enracinement des associations membres dans leur communauté.

Union des consommateurs agit principalement sur la scène nationale, en représentant les intérêts des consommateurs auprès de diverses instances politiques ou réglementaires, sur la place publique ou encore par des recours collectifs. Parmi ses dossiers privilégiés de recherche, d'action et de représentation, mentionnons le budget familial et l'endettement, l'énergie, les questions liées à la téléphonie, la radiodiffusion, la télédistribution et Internet, la santé, les produits et services financiers ainsi que les politiques sociales et fiscales.

© Union des consommateurs — 2021

Reproduction autorisée, à condition que la source soit mentionnée. Toute reproduction ou utilisation à des fins commerciales est strictement interdite.

Introduction

Tel qu'affirmé sur le site de la consultation prébudgétaire 2021-22, les prémisses de départ du ministre Girard, pour cette consultation semblent être un « retour à l'équilibre budgétaire, et ce, sans augmenter les taxes et les impôts et en continuant d'offrir à la population tous les services dont elle a besoin ».

Offrir les services à la population nous semble effectivement une priorité, après l'austérité des dernières années. Il apparaît évident que la crise actuelle liée à la pandémie de la COVID-19 a été exacerbée par les sous-investissements chroniques des dernières décennies dans les programmes sociaux et les services publics. Nous n'avons eu de cesse de répéter, toutes ces années, que l'atteinte du déficit zéro ou toute velléité de retour à l'équilibre budgétaire ne devait pas se faire au détriment du bien-être de la population québécoise. La crise actuelle de pandémie illustre la pertinence de nos revendications. Pour faire face aux autres crises en cours, la crise climatique et la crise des inégalités, il faut accroître la résilience du Québec. Les défis sont grands, et ils ne tournent pas autour de la réduction impérieuse d'une dette sous contrôle¹. Non – répondre à ces défis ne peut se faire que par des investissements conséquents dans nos services publics (santé et éducation en particulier), nos programmes sociaux (qui ont amplement démontré leur pertinence pendant la dernière année) et dans une transition écologique qui soit porteuse de justice sociale.

Il faudra certainement augmenter les impôts de quelques-uns pour y parvenir et nous invitons le gouvernement à entendre les appels en ce sens de toutes les grandes institutions internationales à l'effet d'adopter des mesures fiscales permettant d'aller chercher la richesse là où elle est : dans les poches des plus fortunés.

Dans cette perspective d'investissement dans notre filet social et de redistribution plus équitable de la richesse produite au Québec, ce mémoire vise à présenter de façon sommaire les recommandations d'Union des consommateurs.

¹ Philippe Hurteau, IRIS, Dette publique et COVID-19 : que faire maintenant ?, octobre 2020. En ligne : <https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/Dette-fonds-generations-2020-WEB.pdf>

Nous avons les moyens de faire autrement

Le Rapport sur les inégalités mondiales 2018² affirme que : « *l'inégalité économique est un phénomène complexe et multidimensionnel, et dans une certaine mesure évitable. Néanmoins, nous avons la conviction que si l'aggravation des inégalités ne fait pas l'objet d'un suivi et de remèdes efficaces, elle pourrait conduire à toutes sortes de catastrophes politiques, économiques et sociales* ».

Nous l'avons dit d'entrée de jeu et nous le répétons : la crise sanitaire actuelle rend visibles les conséquences du sous-financement des services publics et des programmes sociaux et amplifie les inégalités sociales. À l'instar de la Coalition Main rouge, dont nous sommes membres, nous demandons au gouvernement d'adopter certaines mesures fiscales ou de couper dans quelques dépenses, pour aller chercher un potentiel de 10 milliards \$ en revenus supplémentaires, chaque année. Réinstaurer la taxe sur le capital pour les banques, augmenter le nombre de paliers d'imposition, imposer davantage les dividendes et les gains en capital, au même titre que les revenus de travail, instaurer un régime public d'assurance médicaments, augmenter les impôts des grandes entreprises plutôt que de les diminuer, sont autant d'avenues que le gouvernement devrait emprunter pour renforcer d'abord le filet social et éventuellement atteindre l'équilibre budgétaire³.

Prendre ces solutions fiscales et suggestions de coupes de dépenses au sérieux est crucial.

L'évolution des inégalités au Québec est et sera tempérée, comme partout ailleurs, par le rôle déterminant des institutions publiques. Or, « ces dernières décennies, les détenteurs de patrimoine privé se sont enrichis, mais les États se sont appauvris » et « [o]n peut estimer que cela limite la capacité des États de réguler l'économie, redistribuer les revenus et freiner la croissance des inégalités. »⁴. Les mesures proposées par la Coalition Main rouge permettent entre autres de récupérer une partie de la richesse accumulée entre les mains de détenteurs de patrimoine privé. Nous en présentons le tableau résumé à la page suivante :

² Facundo Alvarado, Lucas Chancel, Thomas Piketty, Emmanuel Saez, Gabriel Zucman, World Inequality Lab, *Rapport sur les inégalités mondiales 2018*, 2017, page 4. En ligne : <https://wir2018.wid.world/files/download/wir2018-summary-french.pdf>

³ Pour consulter le document complet, voir sur le site de la Coalition Main rouge, *10 milliards de solutions pour une société plus juste*, 2020. En ligne : <https://www.nonauxhausses.org/alternatives-fiscales-justes-et-equitables-pour-les-finances-publiques/>

⁴ Op.cit. note 2., pages 10 et 11.

Coalition Main rouge

Solutions fiscales et mesures de contrôle des dépenses proposées par la Coalition Main rouge Mai 2020

		Mesures de contrôle des dépenses	Revenus fiscaux suppl.
A. Améliorer la progressivité de l'impôt et revoir les dépenses fiscales des particuliers			
1	Établir 9 paliers d'imposition (paliers proposés)		2500 M \$
	15 % = 0 \$ à 49 999 \$ À noter que le premier 15532 \$ de revenu ne serait pas imposé (montant personnel de base -2020)	18 % = 50 000 \$ à 59 999 \$ 20 % = 60 000 \$ à 69 999 \$ 24 % = 70 000 \$ à 99 999 \$ 28 % = 100 000 \$ à 129 999 \$	
2	Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers (sauf pour la résidence principale)		1055 M \$
3	Diminuer le plafond des REER (de 26 500 \$ à 18 000 \$)		540 M \$
4	Réduire les crédits d'impôt pour dividendes		260 M \$
5	Moduler la TVQ, imposer des taxes écologiques ou des taxes de luxe		409,5 M \$
6	Mettre fin à l'incorporation des médecins et revoir leur rémunération		1000 M \$
B. Rétablir un équilibre entre la fiscalité des particuliers et celle des entreprises			
7	Augmenter le taux provincial d'imposition des grandes entreprises à 13 % (actuellement à 11,9 %)		291 M \$
8	Augmenter la contribution fiscale des institutions financières notamment en rétablissant la taxe sur leur capital		862 M \$
9	Revoir les mesures fiscales destinées aux entreprises : Abolir le crédit d'impôt pour gain en capital (715 M \$) ; Éliminer les mesures permettant de reporter le paiement des impôts dûs (501 M \$);		1216 M \$
10	Réduire les subventions aux entreprises		500 M \$
11	Augmenter les redevances sur les ressources naturelles (dans le respect des revendications autochtones et en tenant compte du partage des revenus avec les communautés locales)		238,5 M \$
C. Mesures diverses¹			
12	Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal		686 M \$
13	Cesser de recourir aux agences de placement privées dans les institutions publiques de santé		113 M \$
14	Adopter un régime entièrement public d'assurance médicaments		300 M \$
15	Taxer le capital des fondations privées		280 M \$
GRAND TOTAL (revenus fiscaux + contrôle des dépenses) des sommes récupérées annuellement			10 251 M \$ (en millions \$)

¹ Nous présentons aussi dans le document complet quatre autres mesures pour lesquelles nous n'avons pu estimer les économies liées à leur mise en oeuvre: (16) Utiliser le logiciel libre dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental; (17) Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures; (18) Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées et (19) Adopter une politique de rémunération maximale.

[Pour consulter la version en ligne](#)

Lutter plus efficacement contre l'évasion fiscale

En 2017, la *Commission des finances publiques sur le phénomène du recours aux paradis fiscaux au Québec* a publié un rapport qui présentait plusieurs recommandations audacieuses⁵, saluées notamment par le Collectif Échec aux paradis fiscaux, dont nous faisons partie, et suivies la même année par un plan d'action gouvernemental sur le sujet⁶ : une première. Toutefois, le plan d'action ne s'attaque pas à des dossiers d'importance, comme, par exemple, le fait que la Caisse de dépôt et placement du Québec continue d'investir des milliards de dollars chaque année dans des paradis fiscaux.

Nous demandons à ce que les recommandations de 2017 de la Commission sur les finances publiques soient mises en vigueur sans délai, afin de récupérer les importantes sommes qui nous échappent actuellement.

Nous demandons aussi à ce que le gouvernement aille de l'avant rapidement avec la bonification du Registre des entreprises (pour y inclure les personnes physiques bénéficiaires ultimes des entreprises et fiducies), tel que présenté dans son projet de loi 78 sur la transparence des entreprises, en suivant les recommandations du Collectif Échec aux paradis fiscaux⁷.

Résister au chant des sirènes tarifaires : un rappel nécessaire

En 2015, la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, présidée par M. Luc Godbout, menait d'importants travaux tournant autour de l'idée d'imposer plus de taxes et tarifs au Québec afin de permettre une diminution des impôts sur le revenu, jugés nuisibles à l'économie. Au fondement de cette rhétorique, la recherche *Les implications des distorsions fiscales sur la réforme fiscale au Québec*, de Wen, Dahlby et Ferede⁸, commandée par la Commission, et citée de nombreuses fois dans son rapport final, qui suggérait que les taxes de vente et la tarification étaient bien plus efficaces pour stimuler le PIB que l'impôt sur le revenu et les taxes sur la masse salariale. C'est sur ce constat qu'ont été fondées par la suite toutes les recommandations de la Commission. Nous en faisons mention aujourd'hui, car il semble que ce discours tende à revenir dans l'actualité et il nous apparaît important de rapporter, comme nous l'avons fait en commission parlementaire en 2015, que les auteurs de l'étude signalaient qu' « un impôt supporté principalement par les pauvres comporte un coût social élevé » - coût qu'ils n'avaient pas

⁵ Assemblée Nationale du Québec, Commission des finances publiques, Le phénomène du recours aux paradis fiscaux, mars 2017. En ligne : www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_128813&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz

⁶ Gouvernement du Québec, Paradis fiscaux – Plan d'action pour assurer l'équité fiscale, novembre 2017. En ligne : www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_ParadisFiscaux.pdf

⁷ Échec aux paradis fiscaux, *Pour un registre public des bénéficiaires ultimes fort et audacieux*, mémoire déposé au ministère des Finances, consultations sur la transparence corporative au Québec. En ligne : <http://www.echecparadisfiscaux.ca/wp-content/uploads/2019/12/EPF-Me%CC%81moire-RBU-2019.pdf> Et communiqué de décembre 2020 : <http://www.echecparadisfiscaux.ca/projet-de-loi-visant-a-ameliorer-la-transparence-des-entreprises-le-collectif-echec-aux-paradis-fiscaux-demande-au-gouvernement-de-rectifier-le-seuil-dadmissibilite/>

⁸ WEN, Jean-François, DALHBY, Bev et Ergete FEREDÉ. Les implications des distorsions fiscales sur la réforme fiscale au Québec, 24 novembre 2014. En ligne : https://www.groupe.finances.gouv.qc.ca/examenfiscalite/fileadmin/user_upload/etudes/implications_distorsions_fiscales_reforme_fiscale.pdf

évalué dans le cadre des travaux de la Commission de 2015, de leur aveu même. Cela nous semble pourtant un prérequis incontournable de toute réforme fiscale.

En effet, de par leur impact régressif, hausser les tarifs ou les taxes à la consommation touche principalement les plus pauvres. Alors que leurs revenus stagnent, cela contribue en outre à accentuer l'endettement des ménages de la classe moyenne. Et toute mesure proposée pour « compenser » ces hausses pour les plus pauvres (crédit d'impôt pour la solidarité, par exemple) les atténuera certes, mais notre expérience terrain nous permet de douter fortement que cela les annule. Sans parler des multiples enjeux qui entourent l'instauration et la gestion de toute mesure compensatoire : erreurs de remboursement, coûts de gestion⁹, risques de saisie pour les bénéficiaires, montant d'argent qui arrive longtemps après que la dépense a été engagée, etc. Pour ces raisons, un retour à ce discours pro-hausses de taxes ou de tarifs, en 2021, ne serait pas plus acceptable qu'il ne l'était en 2015.

Nous avons les moyens de faire autrement.

⁹ Voir par exemple le rapport de novembre 2014 du Vérificateur général, concernant la mauvaise estimation des coûts de gestion du crédit d'impôt pour solidarité. VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC. *Le vérificateur général du Québec par intérim livre les conclusions de sa vérification concernant le crédit d'impôt pour solidarité*, 24 novembre 2014.

Réformer notre régime d'assurance médicaments

Notre régime québécois d'assurance médicaments a un urgent besoin de réforme. Nous menons, depuis 2009, une importante campagne pour revendiquer un régime québécois entièrement public d'assurance médicaments, comme dans toutes les autres juridictions du monde qui ont un système public de santé. Le Canada, et ses provinces, est en effet le seul à ne pas avoir intégré les médicaments à son système de santé.

Comme nous le constatons dans notre pratique quotidienne, les conséquences sont significatives, pour la population québécoise, qui doit composer depuis 1997 avec un régime provincial public-privé dont les dépenses sont difficilement contrôlables et qui fait en sorte que deux personnes qui entrent dans la même pharmacie avec la même ordonnance vont en ressortir avec deux factures très différentes, selon que l'une soit assurée avec le régime public et l'autre avec l'un des régimes privés.

Alors que nous dépensons 80 % de plus pour nos médicaments que la médiane des autres pays développés, encore 9 % de Québécois doivent se priver des médicaments dont ils ont pourtant besoin, faute de moyens. Ceci, sans parler du poids financier des assurances collectives pour les petits salariés, ou ceux qui travaillent à temps partiel. Cette situation n'est pas acceptable et beaucoup d'autres iniquités sont documentées à cause de la structure public-privé actuelle de notre régime d'assurance médicaments¹⁰.

Régulièrement, nos membres nous rapportent des cas déchirants de gens devant se priver des soins nécessaires, faute de moyen. Par exemple, ces deux cas du mois de janvier 2021 :

- Une femme de 70 ans, vivant des revenus de sa pension vieillesse et d'une rente d'invalidité, pour un total de 1555\$ par mois. Assurée au régime public, madame a des problèmes d'hypertension artérielle et il lui arrive de ne pas avoir assez d'argent pour payer ses médicaments : il lui faut alors passer plusieurs semaines sans les prendre.
- Un homme de 57 ans, qui vit de revenus d'aide sociale avec contraintes sévères à l'emploi (1150\$/mois). Monsieur a une maladie chronique exigeant l'utilisation de sacs de colostomie depuis 15 ans. La subvention versée par la RAMQ chaque année (en mars) n'est pas suffisante. Alors, il doit les payer de sa poche à partir de décembre et ce, jusqu'en mars. Il reçoit de l'aide financière ponctuelle d'un de nos membres, grâce à un fonds d'entraide.

¹⁰ Dès 2009, nous avons publié un mémoire qui démontre les failles du régime actuel : *Pour un régime public universel d'assurance médicaments au Québec*, 2009. En ligne : https://uniondesconsommateurs.ca/pour-un-regime-public-universel-dassurance-medicaments-au-quebec-juin-2009/?sf_action=get_data&sf_data=all&sf_documents=memoires

En 2017, l'IRIS a publié une note qui démontre encore une fois l'urgent besoin de réformer ce régime : Gagnon, Vadeboncoeur, Charbonneau, Morgan, IRIS, *Le régime public-privé d'assurance médicaments au Québec : un modèle obsolète ?*, décembre 2017. En ligne : <https://iris-recherche.qc.ca/publications/assurance-medicaments>

Dans ce contexte, le statu quo ne peut pas être une option. Les travaux qui se mènent au fédéral sur le sujet doivent être vus comme une opportunité pour le gouvernement du Québec, une opportunité de financement à saisir pour mener une réforme plus que nécessaire, une réforme qui permettra d'assurer une meilleure équité dans l'accès aux médicaments de même qu'un meilleur contrôle des dépenses en médicaments. D'importantes économies s'ensuivront, pour la population, pour les employeurs et pour le gouvernement.

La pandémie actuelle ne fait que rendre encore plus urgent le besoin de garantir un meilleur accès aux médicaments à la population québécoise, au même prix pour tout le monde. Quant aux économies effectuées, elles permettront au gouvernement de les affecter ailleurs dans le réseau de santé, alors que les besoins ne manquent pas et iront grandissants avec les crises actuelles et à venir.

Nous collaborons étroitement avec plusieurs acteurs sociaux dans ce dossier, et avons récolté l'appui de plus de 534 groupes et personnalités influentes¹¹, qui réclament à nos côtés une action rapide en ce sens - annoncée dès le prochain budget.

¹¹ La liste complète des appuis est disponible sur notre site Internet : <https://uniondesconsommateurs.ca/campagnes/pour-un-regime-dassurance-medicaments-entierement-public/>

Instaurer un TEMI maximal à 50%

Comme le définit le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES), le TEMI « correspond au taux d'impôt combiné au jeu des transferts (baisse ou hausse de crédits, de primes, d'allocations ou de contributions de tous ordres) à la suite d'une baisse ou d'une hausse de revenu : par exemple, un ménage qui augmente son revenu brut de 1 000 \$ et qui ne garde que 400 \$ de plus de revenu disponible se voit imposer un TEMI de 60 % »¹². Les effets du taux effectif marginal d'imposition (TEMI) sont réels sur les ménages les moins bien nantis que nos membres rencontrent quotidiennement.

Pour certains revenus moins élevés, le TEMI peut atteindre 70 %, voire 90 %, c'est-à-dire que pour chaque dollar supplémentaire gagné, l'État en récupère 0,90 \$ par une baisse de certaines prestations sociales ou crédits d'impôt. Cela fragilise le retour au travail de certains ménages. Par exemple, un ménage de deux personnes à l'aide sociale, rencontré par l'ACEF Lanaudière a perdu son droit aux prestations d'aide sociale pour les deux membres du ménage ainsi que celui aux médicaments gratuits parce que l'un des deux a commencé à travailler dans une chaîne de restauration rapide. En ajoutant les frais d'essence pour se rendre au travail, le couple devait au final s'endetter de 37 \$ par semaine puisque le salaire gagné ne suffisait pas à couvrir les pertes de prestations et les nouvelles dépenses encourues.

Nous proposons que des travaux soient entamés afin de réfléchir activement à des mécanismes de réduction des taux de récupération pour certains programmes sociaux à l'intention des ménages à faible et moyen revenu. Par exemple, à l'instar du CCLPES, nous proposons que le taux de récupération prélevé sur chaque dollar gagné ne dépasse pas 50 % afin d'assurer une progression constante et significative du revenu disponible des ménages à faible revenu.

¹² Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Les taux effectifs marginaux d'imposition : un obstacle à l'amélioration du revenu et à l'intégration sociale des personnes en situation de pauvreté, février 2017. En ligne <http://www.cclp.gouv.qc.ca/bulletin/fev17/page1.html>

Fixer le salaire minimum à 15\$

Dans le même sens, nous proposons l'instauration d'un salaire minimum horaire à 15 \$ le plus rapidement possible. Actuellement, le salaire minimum est de 13,10 \$ l'heure (13,50\$ à partir de mai 2021). Selon des données de la campagne 5-10-15, en 2017-2018, 228 700 personnes étaient rémunérées au taux du salaire minimum. Parmi celles-ci, 61 % n'étaient pas aux études, 41 % étaient âgées de 25 ans et plus et 63 % gagnaient l'unique revenu de travail de leur famille. Augmenter le salaire minimum équivaut donc à améliorer concrètement le niveau de vie de ménages en situation de travail.

À 13,10 \$, le salaire minimum se situe à 50 % du salaire horaire moyen. Cela n'a pas causé de cataclysme économique ni de faillites en cascades, malgré les craintes à cet effet¹³.

Selon l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), « un salaire viable est un salaire horaire qui permet à un travailleur ou une travailleuse en emploi à temps complet (37,5 heures par semaine) de gagner assez d'argent pour satisfaire ses besoins de base ainsi que ceux des personnes à sa charge. Le salaire viable doit aussi permettre au travailleur ou à la travailleuse de participer à la vie culturelle, politique et économique et lui laisser une certaine marge de manœuvre en vue de transformer sa situation socio-économique. » L'IRIS a établi ce salaire horaire à 15,04\$ en 2017, la moyenne pondérée pour les personnes seules (il y a des variations en fonction des lieux de résidence)¹⁴.

En outre, il n'est pas anodin de noter que des chercheurs ont établi que les gouvernements du Canada et du Québec pourraient récolter entre 1,2 milliard e 1,6 milliard de dollars en revenus fiscaux supplémentaires, avec un salaire minimum établi à 15\$¹⁵.

Nous recommandons donc au gouvernement d'augmenter immédiatement le salaire minimum horaire à 15\$ afin de permettre à tout travailleur d'avoir un salaire qui permette de couvrir ses besoins de base.

¹³ Raphaël Langevin et Minh Nguyen, IRIS, Le « verrou Fortin » n'est pas une fatalité, 19 octobre 2016, En ligne <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/le-verrou-fortin-n-est-pas-une-fatalite>

¹⁴ Philippe Hurteau et Minh Nguyen, IRIS, Les conditions d'un salaire viable au Québec en 2017, page 8. En ligne : https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/Salaire_viable_2017_WEB4.pdf

¹⁵ Mathieu Dufour et Pierre-Antoine Harvey, IRIS, *Salaire minimum et revenus gouvernementaux*, Montréal, IRIS, 2017. En ligne : https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/SalaireMinimum_WEB.pdf

Abolir la TVQ sur les factures d'électricité

Le dernier rapport annuel d'Hydro-Québec nous apprend qu'en 2019 la Société d'État a contribué en à hauteur de 4,2 milliards \$ aux revenus du gouvernement, l'essentiel de cette somme (2,9 milliards \$) étant constitué des profits associés à la production, au transport et à la distribution d'électricité au Québec.

Comme les ventes aux 4 millions de clients résidentiels représentaient alors 45 % de l'ensemble des ventes locales d'Hydro-Québec, il est vraisemblable que 45 % des 2,9 milliards \$ de profits réalisés sur les ventes locales — soit 1,3 milliard \$ ou 325 \$ par clients, ait été puisé dans les poches des familles. Puisque la facture annuelle moyenne des clients résidentiels oscille autour de 1 440 \$, on calcule donc qu'Hydro-Québec réalise un bénéfice de plus de 20 % sur ses ventes d'électricité aux familles.

S'il est discutable et régressif qu'Hydro-Québec et le gouvernement tirent un si grand bénéfice de la vente d'un service essentiel, particulièrement lorsqu'il s'agit des familles les moins bien nanties, il est tout aussi discutable et régressif que la TVQ de 9,975 % s'ajoute sur la facture d'électricité. Sur la base de la facture moyenne de 1 440 \$, il s'agit pour chaque famille d'un fardeau supplémentaire de 140 \$ par année.

Nous rappelons au gouvernement que la facture d'électricité grève le budget de nombreuses familles et plusieurs parmi elles n'arrivent tout simplement pas à joindre les deux bouts. Il ne faut pas s'étonner que près de 100 000 familles aient recours chaque année à des ententes de paiement avec Hydro-Québec.

C'est la raison pour laquelle nous recommandons au gouvernement d'abolir la TVQ sur l'électricité pour les clients résidentiels.

Conclusion

En somme, voici nos recommandations en vue du prochain budget du Québec. Nous recommandons :

- Un investissement majeur dans les programmes sociaux et les services publics, incluant des mesures pour accorder des conditions de travail décentes aux employés du secteur public et un financement adéquat des 4 000 organismes d'action communautaire autonome. Nous en avons les moyens, grâce notamment aux 10 milliards\$ de solutions proposées par la Coalition Main rouge.
- Une réforme de notre régime d'assurance médicaments, afin d'assurer un meilleur accès aux médicaments pour la population québécoise et un contrôle des coûts optimal qui permette de dégager des fonds pour faire face aux impacts des crises sanitaires et climatiques.
- Que des travaux soient entamés afin de réfléchir activement à des mécanismes de réduction des taux de récupération pour certains programmes sociaux à l'intention des ménages à faible et moyen revenu. Par exemple, le taux de récupération prélevé sur chaque dollar gagné pourrait ne pas dépasser 50 % afin d'assurer une progression constante et significative du revenu disponible des ménages à faible revenu.
- Que le gouvernement augmente le salaire minimum horaire à 15 \$ afin de permettre aux travailleurs de satisfaire leurs besoins de base et ceux des personnes à leur charge.
- Que les recommandations du rapport de 2017 de la *Commission des finances publiques sur le phénomène du recours aux paradis fiscaux au Québec* soient mises en vigueur sans délai. Nous demandons aussi à ce que le gouvernement aille de l'avant rapidement avec la bonification du Registre des entreprises telle que visée par le PL78, afin de recueillir et rendre publiques les informations concernant les personnes physiques bénéficiaires ultimes des entreprises et des fiducies- en suivant les recommandations du Collectif Échec aux paradis fiscaux.
- Que le gouvernement abolisse la taxe de vente de 9,975 % sur les factures d'électricité des familles québécoises alors qu'Hydro-Québec réalise déjà un bénéfice substantiel de 18 % sur l'électricité qu'elle vend aux familles. L'abolition de cette taxe laisserait en moyenne chaque année 140 \$ dans les poches des familles. Parmi elles, nombreuses sont celles qui en ont grandement besoin.